

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN

Par arrêté préfectoral en date du **15 MAI 2014** une consultation du public est prévue à la mairie de SAINT-HERBLAIN, 9, rue de Charente, pendant une période de quatre semaines du 18 juin 2014 au 15 juillet 2014 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la S.A.S LAFARGE BETONS FRANCE en vue d'exploiter une nouvelle centrale à béton fixe située à Saint-Herblain, 125 rue Robert Schuman.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 2 juin 2014, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint Herblain, 9, rue de Charente, aux jours et heures habituels d'ouverture : - du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H30 à 17 H 30.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de SAINT-HERBLAIN, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.